

INTERPRETE

(Joindre la photocopie lisible d'une pièce d'identité)

Je soussigné(e)

Né(e) le à

M'engage à traduire de manière explicite le texte français qui suit en langue

à l'occasion de la célébration du mariage de

et de prévue à la mairie de Nouméa le



Ville de
NOUMÉA

(Partie à détacher et à remettre au bureau des mariages)

Signature :

✂ -----

(Partie à conserver et à apporter le jour du mariage)

Avez-vous fait établir un contrat de mariage ?

Conformément à la loi, je vais vous donner lecture des articles du Code Civil concernant les droits et devoirs respectifs des époux et sur l'autorité parentale.

Article 212 : Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance.

Article 213 : Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Article 214-1 : Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage ; ils y contribuent à proportion de leur faculté respective.

Article 215-1 : Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

Article 371-1 : L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernant, selon son âge et son degré de maturité.

Monsieur, consentez-vous à prendre pour épouse, Mademoiselle, ici présente ?

Madame, consentez-vous à prendre pour époux, Monsieur, ici présent ?

AU NOM DE LA LOI, JE VOUS DECLARE UNIS PAR LE MARIAGE.